

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

La constitution d'un dossier n'implique pas automatiquement l'octroi des de subventions. Celui-ci est d'abord instruit par la communauté d'agglomération DLVA, puis le comité d'attribution est chargé de donner un avis favorable ou non à la demande des fonds FISAC.

Identité de l'entreprise :

- Une lettre de demande de subvention du dirigeant à la DLVA (modèle joint) ;
- Un extrait d'immatriculation au répertoire des Métiers ou au registre du commerce et des sociétés datant de moins de 3 mois ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire.

Situation de l'entreprise :

- Une copie des bilans et compte de résultat des cinq derniers exercices clos ;
- Une attestation relative aux subventions perçues par l'entreprise durant les 5 dernières années (l'entreprise ne doit pas avoir perçue d'aides supérieures à 50 000 € lors des 5 derniers exercices)

Projet de l'entreprise :

- Une copie du bail commercial (si locataire) ou de la taxe foncière (si propriétaire)
- Une autorisation écrite des travaux à réaliser du propriétaire des murs ;
- Les devis des investissements envisagés (en HT et TCC) ;
- Les justificatifs du financement de l'investissement (accords bancaires) ;
- Plans, visuels, photos ou autre document technique permettant d'apprécier les travaux envisagés ;
- Autorisation ou déclaration de travaux.

Liste des pièces à fournir pour le versement de la subvention

- Autorisation nécessaire pour exécuter les travaux, notamment celles prévues par le code de l'urbanisme et de la construction
- Copies certifiées conformes des factures acquittées à la fin des investissements conformes aux devis (seules les factures visibles au nom du bénéficiaire seront acceptées)
- Photos après travaux

Contact :

Service développement économique et attractivité DLVA
economie@dlva.fr
Place de l'hôtel de ville 04 100 MANOSQUE